



Pollionnay



La Maison des Jeunes fait peau neuve

Bulletin d'Informations
municipales et communales

JUILLET 1998 - N° 62

Sommaire

Le Mot du maire	3
Infos municipales :	
Conseil municipal.....	4
Les finances communales en 1997.....	6
La fiscalité locale en 1998.....	7
Construction de la nouvelle école.....	8
Le point à mi-parcours	9
A propos de l'Euro	10
Activités périscolaires.....	11
Nouveaux arrivants	11
Entretien des haies.....	11
Commission environnement.....	11
Foire de Pollionnay	11
Chantier international de jeunes bénévoles.....	12
Michel Serres sera à Pollionnay.....	12
Qui êtes-vous Michel Serres ?	13
Les arbres des connaissances	13
La Maison des Jeunes :	
MJC Pollionnay	14
A propos de la Maison des Jeunes.....	15
Infos municipales :	
Médiathèque municipale	16
Etat Civil	17
Intercommunalité :	
Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.....	18
Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Ouest Lyonnais.....	19
Relais Assistants Maternelles	20
La vie scolaire :	
Bonne retraite M. Cavassa.....	21
La fête à Pollionnay.....	21
Les associations	22
La vie associative :	
Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre	23
Patrimoine	24
A.S.P.C.	26
Tribune du citoyen :	
Le droit à l'expression	27

Le Directeur Gérant : Monsieur Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : André BROTTE, adjoint.

Dépôt légal : juillet 1998

Le prochain bulletin paraissant début octobre 1998, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 8 septembre 1998. Merci.

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

LE MOT DU MAIRE



Chers Administrés



Voici trois ans que votre équipe municipale est en place et vous pouvez constater qu'un énorme travail a été effectué, tout en respectant notre programme présenté en 1995. N'était-il pas assez ambitieux ? C'est la question que l'on peut se poser lorsque l'on constate que celui-ci est pratiquement accompli dans ses principaux objectifs fixés.

En début de mandat, nous avons opté pour une certaine prudence dans la gestion de notre commune car nos connaissances en matière administrative et réglementaire étaient limitées. Pourtant d'importants dossiers ont été traités :

- construction de l'école ;
- participation à la transformation du SIVOM en CCVL, etc.

Un autre dossier très important a dû être pris en considération, c'est celui du contournement de Lyon par l'Ouest Lyonnais : là, vous avez répondu présents pour soutenir vos élus et préserver ainsi notre territoire de dégâts irréversibles. Ce dossier actuellement n'est que gelé.

Lors de la séance du 30 juin 1998, votre conseil municipal a demandé la mise en révision du SDAU sur le périmètre de la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais et c'est lors de l'élaboration de ce document que la CRCL et ses élus devront définir les infrastructures routières nécessaires à l'aménagement de notre territoire.

Mercredi 1^{er} juillet, un groupe d'étudiants a présenté en réunion publique un dossier sur l'aménagement de la commune, son développement urbain et les possibilités de développement démographique.

Ce projet est pour nous une base de travail très intéressante et promet quelques réunions animées avec certainement des idées opposées entre les uns et les autres sur le devenir de Pollionnay. Cette base de réflexion devrait pouvoir trouver des voies tant dans la création d'une charte urbanistique que dans l'orientation à donner à notre POS, et notamment dans sa maîtrise.

Je voudrais pour en terminer, remercier chaleureusement le groupe de parents d'élèves qui a travaillé et présenté un spectacle de qualité lors de la fête de l'école. Je les encourage vivement à persévérer et ainsi nous divertir lors de nouvelles représentations.

Bonnes vacances à tous.

Le Maire,
G. Marignier.

INFOS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu exhaustif de chaque conseil municipal est affiché au panneau d'affichage municipal (en face de la salle Jourdan) au centre bourg.

Dans cette rubrique de notre bulletin, vous trouverez les principales décisions arrêtées lors de chaque séance du conseil municipal.

■ SÉANCE DU 30 MARS 1998

• Présentation des coûts de la construction de la nouvelle école. Ceux-ci s'élèvent à 8 796 736 F TTC. Compte tenu des subventions et de la vente de l'ancienne école, l'emprunt s'élève seulement à 2 200 000 F (voir l'article dans ce numéro).

• Approbation du compte administratif de la commune 1997 :
– section de fonctionnement, excédent...2 622 690,10 F
– section d'investissement, déficit.....143 609,54 F
soit un excédent de.....2 479 080,56 F
Voté à l'unanimité.

• Vote des taux des quatre taxes directes. La base des taxes professionnelles a baissé de 7% ; il faut rechercher à terme à uniformiser les taux avec ceux de la communauté de communes, le choix a été de maintenir la pression fiscale en l'état.

Les taux pour 1998 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 9,41 %
- taxe foncière : 11,85 %
- Taxe foncière non bâti : 40,06 %
- Taxe professionnelle : 11,42 %

Voté à l'unanimité.

• Vote du budget primitif de la commune 1998 :
– fonctionnement.....3 934 789 F
– investissement.....4 896 892 F
Voté à l'unanimité.

• Approbation du compte administratif du service assainissement 1997 :
– excédent d'investissement.....258 957 F
– excédent d'exploitation.....61 194 F
Voté à l'unanimité.

• Vote du budget primitif assainissement 1998.
Cette année, une nouvelle tranche d'assainissement est prévue pour raccorder le hameau de la Poizatière.
– Section d'exploitation.....546 854 F
– Section d'investissement.....2 065 380 F
Voté à l'unanimité.

• Subvention exceptionnelle au budget assainissement. Pour couvrir les dépenses d'exploitation du service assainissement, il est nécessaire de verser une subvention exceptionnelle du budget de la commune. Cette

subvention sera d'un montant de 80 000 F et correspond à la part non subventionnée de l'étude du schéma directeur qui concernera la totalité du territoire communal.

Voté à l'unanimité.

• Révision du montant de la taxe de raccordement à l'égout. Augmentation de 2%. Le montant de cette taxe de raccordement est donc de 4 160 F à compter du 1^{er} mai 1998.

Voté à l'unanimité.

• Reconduction du contrat emploi ville pour la Maison des jeunes et la médiathèque. Le contrat ville de Victor Féliciano arrive à échéance le 19 mai 1998. Ce jeune donnant satisfaction, le renouvellement de ce contrat pour un an a donc été accepté.

Voté à l'unanimité.

• Centre aéré. Participation au CLSH intercommunal Ste Consorce, Grézieu-la-Varenne.

Un centre aéré implanté dans les locaux de l'école de Ste Consorce fonctionne durant la période d'été. Notre commune est sollicitée pour en faire partie.

A titre d'exemple, pour une vingtaine d'enfants, le coût de la participation pour la commune serait de l'ordre de 5 000 F (22 F par enfant et par jour) et le coût pour les parents est de 50 à 90 F par jour en fonction du quotient familial.

Si le conseil accepte, diverses conventions de partenariat seront soumises à signature et l'engagement est pris pour un an.

12 voix pour, 1 abstention.

• Création de la zone d'activité dans un cadre intercommunal.

Le conseil donne un accord de principe pour que tout projet de création ou d'extension de zone d'activité située sur tout territoire communal soit soumis à la communauté de communes afin que celle-ci en apprécie l'intérêt communautaire et le cas échéant en assure la maîtrise d'ouvrage.

Si les projets sont reconnus d'intérêt communautaire par le conseil de communauté, celui-ci devra rechercher un accord sur les conditions de prise en charge de ladite zone et d'appliquer la règle instaurée par la communauté en matière de reversement de taxe professionnelle ou d'opter pour une taxe professionnelle de zone.
Voté à l'unanimité.

• Création d'un syndicat intercommunal à vocation unique entre Marcy-l'Etoile, Ste Consorce, Lentilly, La Tour-de-Salvagny et Pollionnay pour être l'outil au service de l'insertion professionnelle autour des métiers de l'environnement des bénéficiaires du RMI et des chômeurs de longue durée.

Vote des statuts à l'unanimité.

INFOS MUNICIPALES

• Spectacle Camen Cita au Parc de Lacroix Laval les 3 et 4 juillet 1998.

Les enfants de l'école de Pollionnay (CE2 et CM1) sont associés à ce spectacle. La commune est sollicitée financièrement pour l'organisation de cette fête. Il a été décidé qu'une subvention d'un montant de 2 000 F serait allouée à cette association.

Voté à l'unanimité.

■ SEANCE DU 29 AVRIL 1998

Lecture de la charte d'utilisation du local de la Maison des jeunes pour avis. Après quelques modifications, la charte sera signée par le président de la Maison des jeunes et M. le Maire, le 16 mai prochain.

• Convention de chantier avec Jeunesse et reconstruction pour accueillir de jeunes Européens dans notre commune, du 12 juillet au 1^{er} août, pour rebâtir un mur en pierres sèches situé vers la Sigodière, Ponce, le Bouillon (chemin des Larmises).

Autorisation est donnée à M. le Maire de signer cette convention à l'unanimité.

• Approbation du dossier de consultation des entreprises en vue du lancement d'appel d'offre pour le contrat d'assainissement.

Quatre entreprises sont en lice. Un cahier des charges a été établi avec le concours de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt qui comprend 83 articles.

Voté à l'unanimité.

• Convention de formation professionnelle pour les sapeurs pompiers.

MM. Patrick Pocachard, Olivier Terrasse et Jean-Marc Delorme passent le permis poids lourd. Coût pour la commune : 19 251 F. Un quatrième sapeur, M. Paul Giraud, passera ce permis poids lourd, mais le coût sera pris en charge par l'Amicale des sapeurs pompiers. La contrepartie demandée : rester engagé cinq ans dans les sapeurs (sauf force majeure), sinon le sapeur s'engage à rembourser le permis en partie ou en totalité.

Autorisation est donnée à M. le Maire de signer cette convention à l'unanimité.

• Petits travaux : deux demandes de subventions sont faites auprès du Conseil général.

– église, devis de 15 000 F d'installation électrique,

– clocher et clocheton, devis pour charpente 39 000 F
Voté à l'unanimité.

• M. le Maire informe que le dossier concernant l'installation d'une pharmacie a été rejeté, la commune ayant moins de 2 000 habitants.

Synthèse reprise par André Brottet.

YAMAHA
LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

motos et accessoires

3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès - tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin

tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon



Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)
Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

LES FINANCES COMMUNALES EN 1997

Le 30 mars 1998, le conseil municipal a adopté le compte administratif 1997.

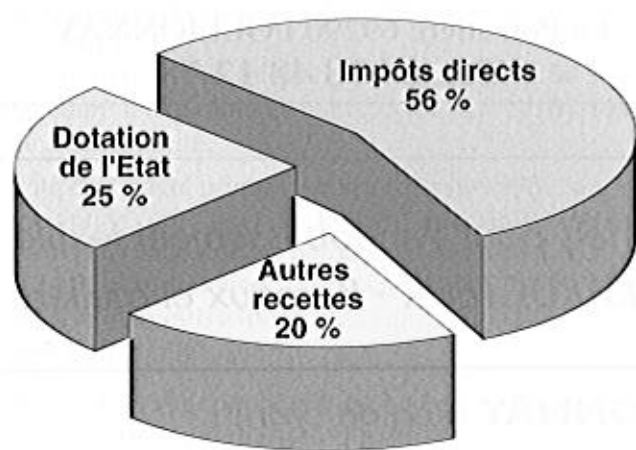
Comme l'an dernier, le tableau ci-après permet de comparer l'évolution des budgets sur les trois dernières années.

Le budget communal (milliers de francs)	CA 1995	CA 1996	CA 1997
Produits réels de fonctionnement	4 600	5 004	4 820
Charges réelles de fonctionnement	3 129	3 095	3 063
Résultat brut d'exploitation	1 471	1 908	1 757
Annuité totale	478	499	611
Marge autofinancement courant	993	1 409	1 146
Recettes d'investissement	958	1 910	3 473
Dépenses d'investissement	2 016	7 205	3 057
Emprunt nouveau		2 600	601
Solde de l'exercice	- 64	- 1 286	2 163
Résultat de clôture	1 585	299	2 459

Les **Produits de fonctionnement** sont constitués pour une part grandissante par les impositions directes communales (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle).

L'Etat participe au financement de la commune pour 1/4 environ.

Produits de fonctionnement : 4 819 504,50 F(*)

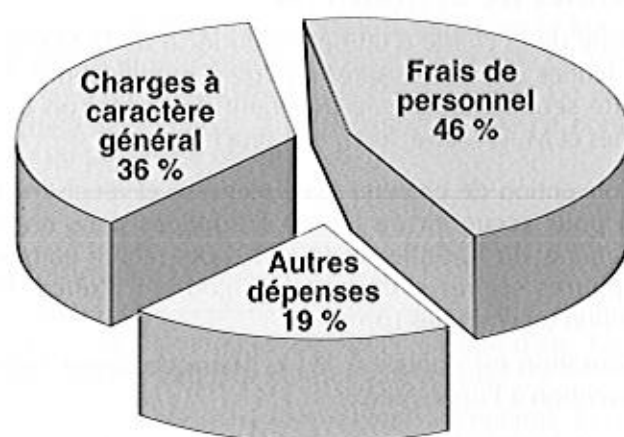


(*) hors opérations comptables liées à la vente de l'ancienne école.

L'événement financier important de l'année 1997 est constitué par la suppression en recettes et en dépenses de la redevance des ordures ménagères perçues pour la première fois directement par la Communauté de communes.

La maîtrise des **Charges de fonctionnement** a été tout au long de l'exercice un souci permanent de votre équipe d'élus.

Charges courantes de fonctionnement : 3 062 561 F (*)



(*) hors opérations comptables liées à la vente de l'ancienne école.

Il est important de noter que dans notre commune, le poste des charges de personnel (salaires et charges) représente 46 % du total des charges courantes de fonctionnement. Le personnel est pourtant composé de seulement neuf emplois statutaires pour des tâches aussi variées que le secrétariat de mairie, la voirie, le restaurant scolaire, les ATSEM dans les classes maternelles, l'entretien des locaux communaux, sans oublier notre garde champêtre.

La **Dette de la commune** au 31 décembre 1997, est d'environ 5,4 millions de francs, soit environ 3 572 F par habitant. A noter qu'un remboursement anticipé de 1 MF de cette dette a pu être effectué en début d'année 1998 ramenant le montant de la dette à 2 910 F/habitant.

La dette de la commune	CA 1997
Total emprunt pour l'école	3 200
Capital restant dû (dette ancienne)	2 197
Total de la dette	5 397

La charge de dette s'est élevée en 1997 à 610 918 F, soit 404 F/habitant. Elle consomme 12,7 % du total des produits de fonctionnement, ce qui est une situation très satisfaisante et qui se trouvera encore améliorée en 1998 du fait du remboursement anticipé.

J.P. Jasserand, adjoint aux finances.

LA FISCALITÉ LOCALE EN 1998

Le 30 mars dernier, le conseil a adopté le budget primitif 1998, c'est-à-dire le budget prévisionnel de l'année. A cette occasion, parmi d'autres choses importantes, sont votés les 4 impôts communaux ainsi que les projets de dépenses pour l'année.

Les tableaux ci-après vous présentent les taux d'imposition votés par la Communauté de communes et par la commune de Pollionnay. Bien que ces taxes ne représentent pas la totalité de l'imposition locale (voir bulletin de décembre 1997), elles en représentent une large part, en outre elles sont les seules à être connues à ce moment de l'année.

Vos élus de la **Communauté de communes** ont décidé à l'unanimité de conserver en 1998 les mêmes taux qu'en 1997.

Imposition 1998	Communauté de communes	Commune de Pollionnay
Taxe d'habitation	2,10 %	9,41 %
Foncier bâti	3,14 %	11,85 %
Foncier non bâti	11,18 %	40,06 %
Taxe professionnelle	2,81 %	11,42 %

Pour ce qui concerne la **commune de Pollionnay**, l'important projet de construction de l'école étant mené à bien, le souhait de votre conseil municipal est de rechercher une harmonisation des taux avec ceux des autres communes de la Communauté de communes, ceci tout en conservant pour l'avenir proche et plus lointain des moyens suffisants pour répondre aux besoins de la population.

Dans cette optique, les choix faits l'ont été pour obtenir en 1998 une recette d'imposition pour la commune égale à celle de 1997. Ainsi, le taux de taxe professionnelle que payent nos entreprises, nos commerçants, artisans a pu être diminué de 0,95 %. Le taux du foncier bâti est augmenté de 1,02 % (ce taux est inférieur à celui de la moyenne des communes). Les taux des taxes d'habitation et du foncier non bâti restent inchangés (supérieur à celui de la moyenne des communes de la Communauté de communes).

Le tableau ci-après donne à titre d'exemple, l'impôt (taxe d'habitation + Foncier bâti) que payera en 1998 un contribuable qui aurait 2 enfants à charge et dont la valeur locative était celle de la moyenne de la commune en 1997, soit 19 680 F.

Communauté de Communes + Commune de Pollionnay	1997	1998
TH + FB	3 323,61	3 368,94
Variation en francs courants		45,34 F

Le calcul ci-dessus tient naturellement compte de l'augmentation des bases votée par le législateur. L'augmentation globale est donc de 1,36 % que l'on pourra utilement comparer à l'augmentation du coût de la vie qui a été en 1997 de 1,1 % (hors tabac).

Voter les impôts n'est jamais une tâche agréable pour des élus. Les vôtres ont essayé de le faire dans un souci de grande modération pour les ménages et aussi, comme les années passées, dans le souci de maîtriser les charges de nos artisans, commerçants et industriels. Que ceux pour qui cet exposé est encore trop technique me pardonnent. Quant à ceux qui souhaitent davantage de précisions, je reste comme toujours à leur disposition pour répondre à leurs questions.

J.P. Jasserand, adjoint aux finances.

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE

COMPTE RENDU FINANCIER

Chose promise, chose due... Voici donc le compte rendu financier définitif de la construction de notre nouvelle école. Aux personnes qui ont conservé le bulletin municipal n° 53 d'avril 1996, je conseille de l'ouvrir à la page 8. Il leur sera ainsi possible de comparer les prévisions alors faites avec la réalité.

LE COÛT TOTAL DE L'ÉCOLE

Le coût total de la construction de l'école, compris l'ingénierie était estimé à environ 8,5 millions de francs. Le coût final s'établit à 8 796 736 F TTC.

Le tableau ci-après donne le détail des dépenses réellement effectuées par votre commune.

Dépenses	F. TTC
Géomètre	17 790
Sondages et divers	10 274
Etude du bassin de retenue	11 267
Publications	13 836
Tirage des dossiers	14 316
Honoraires ingénierie	296 503
	564 860
Coût des travaux	
- Hors chauffage	6 205 289
- Chauffage	964 025
- Arrêt bus	38 935
- Révisions de prix	42 811
Bureau de contrôle	89 244
Assurance D.O.	82 422
Branchements	12 182
Équipement	223 907
Prestations supplémentaires	
- Coordin. sécurité chantier	78 089
- Alarme anti-intrus	25 628
- Avenants divers	30 878
- Suppléments divers	51 282
- Décoration	23 199
Total	8 769 736

Quelques remarques

- Le raccordement à l'assainissement n'apparaît pas dans ce bilan car il ne figure pas au budget communal mais dans un budget annexe Assainissement, les travaux effectués n'étant pas seulement utiles à l'école. Les travaux de raccordements se sont montés à 254 560,22 F.

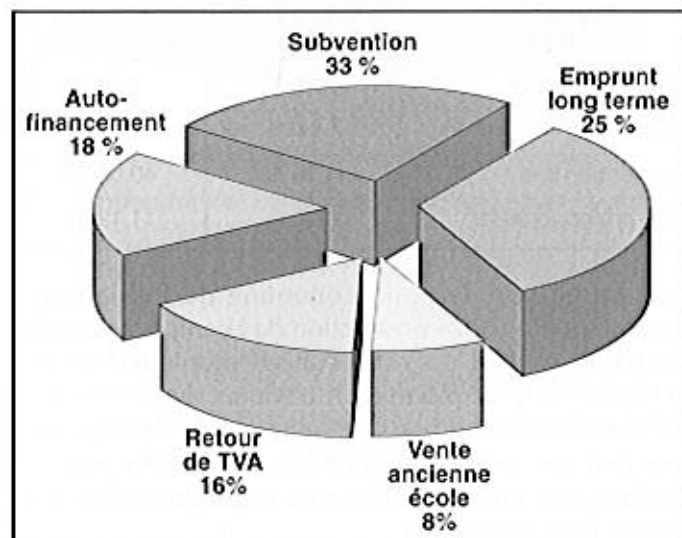
- Le budget affecté à l'équipement du groupe scolaire est sensiblement plus élevé que celui envisagé mais il inclut l'équipement de la sixième classe qui n'avait pas été compté dans le budget prévisionnel. Cet équipement aurait de toute façon été nécessaire même sans la construction d'une nouvelle école.

- Le dépassement par rapport au budget annoncé avant le début du chantier est inférieur à 3,5 %.

LE FINANCEMENT

Le graphe ci-après montre la répartition définitive du financement de l'école. Les subventions ont été au final sensiblement plus importantes que nos prudentes prévisions. L'emprunt sur 15 ans réalisé pour cette école se monte finalement à 2,2 millions de francs, ce qui est tout à fait raisonnable pour un projet de cette ampleur.

L'autofinancement représente la part de financement issue des "économies" dégagées sur le budget de fonctionnement. A ce titre, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est donc un souci permanent de vos élus.



EN CONCLUSION

Le budget a donc été tenu, le mérite, comme en pareille situation, est partagé par tous les acteurs, impossible ici d'en faire la liste. Notons simplement que l'étude préalable très précise et jusqu'au plus petit détail a tout de même sûrement été déterminante. Ajoutons cette règle de base appliquée pendant tout le chantier : toute personne qui peut avoir une bonne idée (génératrice de dépense) peut en avoir une seconde pour faire une économie correspondante ; simple, mais efficace...

On ne peut donc pas toujours dire que les projets de dépenses publiques sont inexorablement voués à être complètement enfoncés, la construction de l'école de Polionnay en est la preuve !

Jean-Paul Jasserand, adjoint aux finances.

LE POINT A MI-PARCOURS

Votre conseil municipal gère et anime notre commune depuis juin 1995. A mi-mandat, c'est l'occasion de faire le point après trois ans d'action.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Construction de la nouvelle école.
- 14 juin 1997, journée événement : inauguration de l'école.
- Décision de donner un nom à l'école : Michel Serre, philosophe.
- Création d'un centre de loisirs sans hébergement périscolaire englobant la garderie du matin et du soir et les activités périscolaires.
- Travail de réflexion sur les nouveaux rythmes scolaires en lien avec Jeunesse et Sport.
- Lien avec un projet pédagogique : "Les arbres des connaissances".
- Vente de l'ancienne école.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Garantir l'identité rurale de Polionnay en gérant strictement le plan d'occupation des sols et en s'opposant au contournement autoroutier en lien avec l'intercommunalité de l'Ouest Lyonnais.

ASSAINISSEMENT

- Dénonciation du contrat d'affermage avec la SDEI.
- Négociation actuelle pour un nouveau contrat d'affermage avec appel d'offres.
- Il a été décidé une nouvelle tranche de travaux d'assainissement pour les quartiers du Vivarais et de la Poizatière.
- Il est prévu de réaliser un schéma directeur d'assainissement communal, la loi sur l'eau l'impose.

CHÔMAGE - PRÉCARITÉ

- Soutien à Solidarité Emploi.
- Participation à un projet intercommunal, piloté par Marcy-l'Etoile, d'insertion par l'emploi dans les métiers de l'environnement, s'adressant soit à des bénéficiaires du RMI, soit à des chômeurs de longue durée.

ENVIRONNEMENT

- Certaines années, participation à l'opération nationale "Nettoyage de printemps" pour sensibiliser nos concitoyens à sauvegarder la qualité de notre environnement.
- Soirées conférence : "L'importance des haies" ; "Vers un jardin plus naturel". Le maire prend un arrêté pour interdire les véhicules à moteur sur les chemins dits "de la forêt", des "Larmises" et "de la font de Fumoy".
- Mise en place aux Presles, en lien avec une initiative privée, d'un site de réception de déchets végétaux.

INTERCOMMUNALITÉ

- Contribution au passage du SIVOM à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais au 1^{er} janvier 1997.
- Participation active à la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais, défense de cette structure, véritable outil de développement local et d'aménagement du territoire de l'Ouest Lyonnais.
- Participation à toutes les structures d'action sociale : personnes âgées (aide à domicile, gestion des établissements, service de transport de proximité la Strada) ; petite enfance (relais des assistantes maternelles) ; jeunesse (Bureau d'Information Jeunesse).
- Participation à toutes les structures liées aux infrastructures (eau, ordures ménagères, électricité, zone d'activités artisanales et industrielles, etc.).

LOGEMENT

- Participation à la réception des logements OPAC. La mairie a un avis consultatif concernant l'attribution des logements.

MAISON DES JEUNES

- Embauche d'un animateur dans le cadre d'un contrat emploi ville avec Victor Feliciano. Accompagnement pour remettre en place une équipe de jeunes responsables avec bureau et conseil d'administration.

MAISON DE RETRAITE

- Accompagnement concernant le projet de reconstruction de la maison de retraite Jean Villard qui devrait être effectif en l'an 2001. Le choix de l'emplacement est arrêté au lieu-dit "Les Presles". La municipalité a veillé à ce que cette implantation se fasse sans modification du plan d'occupation des sols.

INFOS MUNICIPALES

MÉDIATHÈQUE

- Décision d'informatiser le prêt des documents.
- Décision de créer un emploi à temps partiel à raison de 15 heures hebdomadaires.
- Mise à disposition d'un animateur à temps partiel par le biais d'un contrat emploi ville avec Victor Feliciano.

PATRIMOINE

- Décision d'éditer l'inventaire du patrimoine de notre commune en partenariat avec le Conseil général.

TOURISME

- Edition d'un dépliant touristique.
- Réalisation d'un relais information service près de la salle polyvalente.
- Création d'une aire de lavage VTT.
- Balisage de sentiers pédestres.
- Accueil de la fête cantonale du tourisme de l'Ouest Lyonnais le 19 octobre 1997.

URBANISME

- Un groupe d'étudiants est missionné pour réaliser une étude urbanistique et sociologique sur le centre bourg. Un des aspects de cette étude, envisager l'implantation d'un, voire de deux commerces.

VIE ASSOCIATIVE

- Coordination d'un forum des associations en octobre 1996 pour promouvoir la vie associative communale.
- Soutien financier et matériel pour faciliter l'action des associations.
- Liens permanents de la municipalité avec l'ensemble des associations pour être au fait de leurs activités.
- Mise à disposition du local de l'ancienne cantine à l'école de musique

VOIRIES

- Entretien permanent du territoire communal.
- Elargissement de la voie communale n° 8 pour faciliter l'accès au groupe scolaire.
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au centre bourg.

Synthèse reprise par André Brottet, adjoint.

A PROPOS DE L'EURO

On nous parle de plus en plus souvent : l'Euro sera notre monnaie dès le 1^{er} janvier 1999, le Franc comme les autres monnaies des onze pays "IN" n'étant plus alors qu'un sous-multiple de l'Euro ; A cette date, ce dernier pourra déjà être utilisé sous forme de monnaie scripturale (chèques, virements) au même titre que le Franc. L'utilisation de pièces et billets en Euro commencera le 1^{er} janvier 2002 et au plus tard, le 30 juin 2002, interviendra la suppression du cours légal des pièces et billets en Francs.

Ces quelques dates suffisent à nous rappeler l'importance que va bientôt prendre cet événement dans nos soucis de gestion quotidienne. Pour cette raison, les élus de la Communauté de communes ont souhaité associer artisans, commerçants, agriculteurs, chefs d'entreprises et bien sûr les élus eux-mêmes à une réunion d'information sur le sujet. Cette réunion a eu lieu à Messimy le 24 mars 1998 avec l'appui de la préfecture du Rhône et de la Banque de France. Elle a permis à tous de mieux comprendre comment se fera cette mutation historique.

Il est apparu que si le principe du changement de monnaie ne posait pas de vrai problème, en revanche, les modalités pratiques sont apparues beaucoup moins évidentes. A titre d'exemple, la perspective de devoir accepter les deux devises pendant plusieurs mois est perçue comme une difficulté à surmonter. Cela explique d'ailleurs que ces modalités pratiques soient toujours en cours de négociation avec les représentants des professionnels des onze pays.

J.P. Jasserand, adjoint aux finances.



TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

INFOS MUNICIPALES

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Pour l'atelier jeux, animé par Victor Feliciano, nous recherchons des jeux de société.

Si vous voulez faire un don avec des jeux qui restent dans vos placards, n'hésitez pas.

Merci.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pensez à prendre en mairie des caissettes pour le tri (verres et papiers) de vos ordures ménagères.

Merci.

ENTRETIEN DES HAIES

Après la pousse printanière, les haies séparant les propriétés ou longeant les voies de circulation ont besoin d'être limitées dans leur développement. Un rappel important de la réglementation pour de bonnes relations de voisinage.

- La hauteur maximale d'une haie implantée en limite de propriété est de 1,60 mètre.
- La végétation ne doit être retombante ni chez le voisin, ni sur les voies de circulation.
- Les propriétaires de haies bordant les chemins ou sentiers en zone rurale sont tenus de veiller à la libre circulation des personnes ou véhicules, dont de freiner l'ardeur envahissante des haies vives.

Robert Ravel, adjoint.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Devant le succès d'utilisation du site, nous sommes confrontés au problème de gestion des volumes de déchets végétaux déposés.

Notre souci principal étant le recyclage, nous ne pouvons plus l'assurer convenablement pour les gros déchets, le coût du broyage étant trop élevé et difficile à mettre en place (manutention importante).

Le site reste ouvert pour les déchets type tonte et feuillage.

Pour les déchets plus importants, type branches, branchages, tailles de haies, nous vous invitons à utiliser la déchetterie de Vaugneray qui permet un recyclage plus adapté par la société Végérhène.

Nous vous rappelons que le compost à faire chez soi est la solution la plus écologique (plus de déplacements liés aux transports, recyclage direct).

M. Bouchard.

FOIRE DE POLLIONNAY DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

du lever au coucher du soleil
marchands, exposition, attractions, vogue.

RÉSERVEZ VOTRE JOURNÉE

La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

Sa vue panoramique
Son jardin à la française
Son ruisseau à truites
et bien d'autres surprises



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIONNAY Tél. : 04 78 48 15 73
Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir

Entretien Espaces Verts



Tonte, Taille,
Elagage,
Débroussaillage,
Plantation.

**Patrick
POCACHARD**
Le Bourg

Tel : 04.78.48.18.12. 69290 POLLIONNAY

CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES BÉNÉVOLES

12 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT

Cet été, un groupe d'une quinzaine de jeunes bénévoles internationaux (équipe mixte) participant à un chantier de "Jeunesse et reconstruction" va être accueilli sur la commune de Pollionnay. L'action, menée en partenariat avec la municipalité, permettra à des volontaires venus du monde entier (Union Européenne, Europe de l'Est, Amérique, Afrique) de se regrouper autour d'un projet d'intérêt collectif et de partager une expérience originale et intéressante. Présents dans le village du 12 juillet au 1^{er} août, les jeunes vont partager leur temps entre la reconstruction d'un mur en pierres sèches chemin des Larmises (travail quotidien de 4 ou 5 heures) et la découverte de la région et de ses richesses.

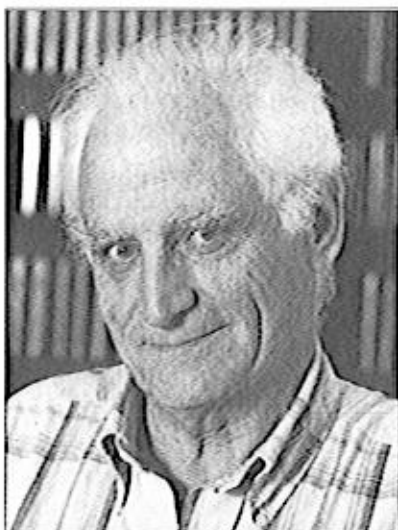
Issus de cultures différentes, les bénévoles sont toujours très motivés pour aider une collectivité à améliorer son cadre de vie mais aussi pour aller à la rencontre de ses habitants et découvrir leur quotidien.

Hébergés dans l'ancienne école maternelle située sous la mairie, ils vont véritablement s'intégrer à la vie du bourg pendant toute la durée de leur séjour. Vous aurez ainsi diverses occasions d'échanger avec eux (rencontres de rues, dans les commerces, participation aux activités locales,...). Vous pourrez également leur rendre visite sur leur lieu d'hébergement ou de travail et partager ensemble des repas et soirées : les volontaires seront toujours très sensibles à la reconnaissance que vous leur manifesterez. Par ailleurs, n'ayant pas de moyen de locomotion, ils seront souvent amenés à faire de l'auto-stop pour se déplacer.

Merci de leur réserver le meilleur accueil possible ; l'intégration des jeunes internationaux à la vie locale est toujours importante pour la réussite d'un chantier et très enrichissante pour chacun. Si vous, ou votre famille, êtes intéressés pour recevoir quelques volontaires le temps d'un repas ou d'une soirée, n'hésitez pas à contacter MM. Ravel et Brottet en mairie de Pollionnay.

Robert Ravel, adjoint.

MICHEL SERRES SERA A POLLIONNAY



LES 4 ET 5 DECEMBRE prochains

Michel Serres nous a donné son accord pour venir à Pollionnay les 4 et 5 décembre prochains. Nous l'accueillerons le vendredi en compagnie de Michel Authier qui travaille avec lui sur le concept des arbres des connaissances.

L'après-midi, ils visiteront l'école et participeront à un "marché des connaissances" avec les enfants.

Le vendredi soir, Michel Serres tiendra une conférence à la salle polyvalente.

Le samedi matin, moment de convivialité et baptême de l'école Michel Serres.

Dès maintenant, retenir ces dates pour que nous soyons nombreux à accueillir cette grande figure de la philosophie contemporaine. Notre communauté villageoise pourra être fière et honorée d'une telle présence. A nous d'être à la hauteur de cet événement.

André Brottet, adjoint.

AUTO-ECOLE DE CHARBONNIERES

Conduite accompagnée à partir de 16 ans

Gérard CORNU

4, avenue de la Victoire
CHARBONNIERES-LES-BAINS

Tél. : 04 78 87 17 30
(RÉPONSEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

QUI ÊTES-VOUS MICHEL SERRES ?

Dans quelques mois, notre école prendra le nom de Michel Serres. A nous de découvrir ce grand philosophe.

Michel Serres est né à Agen en 1930.

En 1949, il entre à l'université navale.

En 1952, il est à l'école normale supérieure, rue d'ULM à Paris.

En 1955, il obtient l'agrégation de philosophie.

De 1956 à 1958, il sert en tant qu'officier pour le service maritime national français.

En 1968, il obtient le doctorat de philosophie.

Sa thèse porte sur la philosophie de Leibniz.

Durant les années 60, il enseigne avec Michel Foucault aux universités de Clermont-Ferrand et de Vincennes. Plus tard, il enseigne à la Sorbonne (encore de nos jours).

professeur depuis 1984 à l'université de Stanford aux Etats Unis.

Il entre en 1990 à l'Académie française.

Michel Serres s'inspire beaucoup du travail de Leibniz (1646-1716) qui a opéré une véritable révolution de pensée, en imaginant le monde comme un vaste réseau de signes. Cela permet de comprendre comment l'individu s'accorde avec le tout et le tout avec l'individu. Quand une conversation est intelligente, une idée en appelle une autre en provoquant un phénomène de propagation et d'expansion, comme dans la création de l'univers. Ceci montre bien que l'amitié, l'intelligence et la création sont tissées dans le langage et les signes.

Toute création est métaphore, traduction, passage. Ainsi la science progresse en opérant des passages, par exemple en rapprochant biologie et sociologie ou psychologie et physique. Le savant qui innove est un traducteur. Un passeur. Il fait vivre l'œuvre de la nature. Quand il y parvient, sa science est heureuse. Il retrouve alors le sens originel du mot savoir, qui veut dire saveur.

La science de demain sera savoureuse. Elle fera vibrer l'amitié, l'invention et l'intelligence, nous dit Michel Serres. Ou elle ne sera pas.

Michel Serres travaille aussi à l'élaboration des arbres des connaissances.

LES ARBRES DES CONNAISSANCES

Marché des connaissances, échanges de savoirs, arbre des connaissances, élaboration de brevets et de blasons sont des outils que nous souhaitons mettre au service d'une démarche éducative s'inscrivant dans le cadre suivant :

1) Mettre en pratique au sein de la société les principes des Arbres de Connaissances :

- Tout le monde sait quelque chose.

- Personne ne sait tout.

- le savoir est dans l'humanité : les collectivités d'individus représentent des ensembles de savoirs.

2) Changer dans l'école, les conditions de l'apprentissage :

Reconnaître les savoirs appris en dehors de l'école au même titre que les savoirs scolaires pour prendre en compte la globalité de la personne.

Réconcilier les notions de plaisir et d'apprentissage : des efforts sont à fournir, des difficultés à surmonter mais on n'apprend pas dans la souffrance. Les expériences réussies sont des déclencheurs dans les parcours d'apprentissages.

On n'apprend pas pour avoir une bonne note mais parce que le savoir donne du pouvoir

Développer l'apprentissage coopératif, l'entraide entre individus pour multiplier les richesses, par opposition au système compétitif qui les isole les uns des autres et appauvrit les échanges. Le maître n'est pas le seul détenteur du savoir.

Apprendre que son savoir reste entier quand il est partagé.

Connaître ses compétences pour être reconnu par les autres et par soi-même.

Connaître les compétences des groupes auxquels on appartient et pouvoir s'y projeter.

3) Préparer l'homme à construire le monde du XXI^e siècle en développant, dès maintenant, l'aptitude à la stratégie, la créativité, l'habitude de travail en groupe et le traitement de l'information.

Article réalisé grâce au concours de Kim Danière et Roger Beaumont

Merci de faire confiance aux annonceurs qui aident à la parution du bulletin municipal

LA MAISON DES JEUNES



MJC POLLIONNAY

Depuis quelques années, il y a une volonté de la part des jeunes de Pollionnay de fonder une maison des jeunes dynamique pour créer et développer des projets et de nouvelles activités.

Au fil des ans, une autre génération se propose de continuer à porter le flambeau et d'améliorer la vie et l'animation dans le village.

Au cours de cette année, un tout nouveau bureau et conseil d'administration a été voté (voir bulletin municipal de mai 1998).

Parmi les activités proposées, nous avons pu réaliser :

- la **gymnastique** le lundi de 10 h 45 à 11 h 45 et le mercredi de 18 h 45 à 19 h 45 pour un coût de 510 F par personne, 450 F pour deux personnes, 400 F pour trois personnes et les deux cours 510 F + 400 F, avec Marie-Claude;
- le **club informatique** le mardi et le jeudi pour un coût de 60 F, avec Roger;
- l'**initiation théâtre** pour les enfants le mardi de 17 h 45 à 18 h 45 pour un coût de 150 F par enfant et 100 F à partir du deuxième enfant avec Victor et Gilles.

Nous accueillons également une troupe de **théâtre amateur** à la salle des associations adhérente à la MJC. Avis aux intéressés, surtout les hommes ! Vous serez les bienvenus.

Dès la rentrée de septembre, ces activités sont poursuivies, voire modifiées, et une nouvelle créée :

- la **découverte du théâtre** par l'improvisation le vendredi de 19 h 30 à 21 h 00 pour un coût de 150 F pour les adolescents et 250 F pour les adultes avec Daniel.
- En projet, des cours d'anglais débutant et perfectionnant.

D'autres activités pourront voir le jour avec les idées et les initiatives de tous.

Pour le mois d'octobre, le **bal populaire** se prépare suivi en courant d'année, d'une soirée musicale (concert ou rencontre avec des musiciens).

La MJC reste en étroite relation avec le réseau MJC

(MJC Ouest, Fédération) pour organiser certains événements (sorties de skis, tournois sportifs, zig'olympique). Nous utilisons toutes les occasions pour développer des loisirs extérieurs pour que l'association ne soit pas juste un local d'accueil.

Ainsi, dernièrement (le 23 et 24 mai), nous sommes partis à 26 personnes pour faire la descente de l'Ardèche en canoë, de Vallon-Pont-d'Arc à Saint Martin-d'Ardèche pour un coût de 300 F tout compris avec Tom. Nous désirons continuer dans cette optique afin de former un groupe solidaire, dynamique et ouvert. Une sortie est déjà prévue en juillet pour pratiquer, en toute sécurité, l'hydrospeed, toujours avec Tom, pompier professionnel de son état. D'autres sorties sont à l'étude, paint-ball, karting, VTT.

Venez donc nous rejoindre pour participer à la vie de la MJC et apporter vos idées.

L'association, c'est aussi un local avec un permanent, Victor, assurant un accueil tous les mercredis et samedis de 14 h 00 à 19 h 00. Dans ces plages horaires, vous pouvez obtenir tous les renseignements sur les activités et utiliser les équipements de ce local (billard américain, flipper, baby-foot, télévision et magnétoscope, etc.). Et rencontrer les jeunes de l'association.

Ensemble, nous essayons de **donner une âme et une nouvelle image à notre local**. Ainsi des travaux de rénovation ont débuté (électricité, rangement). Un **projet de graphisme sur mur** est envisagé pour la décoration.

Toutes les idées, dans ce domaine aussi, seront les bienvenues ainsi que les aides en matériel, mobilier, main-d'œuvre, dons...

Cet été aura les couleurs de l'Europe avec la venue de jeunes de différents pays à qui nous proposerons de partager de bons moments avec les jeunes (et les moins jeunes) de Pollionnay. Nous rappelons à tous les habitants que l'association est ouverte à tous sans distinction d'âge et que nous essayons d'améliorer, au quotidien, la qualité et l'originalité de notre MJC.

Merci et à bientôt parmi nous.

Pour le bureau, Alexandre Ravel.



LA MAISON DES JEUNES

A PROPOS DE LA MAISON DES JEUNES

Notre Maison des Jeunes avait besoin d'un nouvel élan en renouvelant son fonctionnement et en se donnant de nouveaux responsables.

Ces derniers temps, la municipalité et les jeunes investis dans la MJC travaillent à ce projet.

Depuis le départ de Jérôme Cobrat, animateur avec un statut d'objecteur de conscience, la MJC manquait d'encadrement. Cet état de fait n'était pas sans inconvénient : local public accaparé par un petit groupe qui pouvait se sentir "propriétaire" des lieux, jeunes livrés à eux-mêmes avec tous les risques de déviances possibles.

La municipalité ne pouvait pas tolérer cette situation.

Ainsi en mai 1997, la municipalité a embauché un nouvel animateur en contrat emploi ville avec Victor Féliciano. Victor, grâce à ses qualités humaines, a su créer un climat de confiance dans sa relation avec les jeunes. Ces derniers ont compris la nécessité de se responsabiliser, de se structurer et de s'ouvrir à tous les jeunes de la commune. D'ailleurs, ils se sont impliqués en élisant un conseil d'administration et un bureau, en travaillant à la charte d'utilisation du local, véritable symbole de ce nouvel élan.

Des adultes, Mme Yolande Monnier et MM. Gilles Garlet et Hervé Janin Thivos ont bien voulu accompagner cette dynamique, la présence d'adultes auprès des jeunes est très importante, qu'ils en soient remerciés.

Le 16 mai dernier, pour bien formaliser cette démarche, cette charte a été signée conjointement par le président de la MJC et par Monsieur le Maire, lors d'un moment de convivialité. Vous trouverez le texte de la charte ci-après.

L'objectif recherché est de promouvoir une maison des jeunes dotée de règles du jeu clairement établies, une maison des jeunes ouverte à tous et une maison des jeunes en capacité de proposer des temps de rencontre, des loisirs et des activités culturelles.

La municipalité renouvelle sa confiance aux jeunes responsables, aux jeunes d'asseoir leur crédibilité, à eux de jouer.

André Brottet, adjoint.

CHARTE D'UTILISATION DU LOCAL

Dans l'intérêt de tous, nous avons établi quelques règles de fonctionnement qui devront être respectées par tous les usagers du local :

LES HORAIRES

- Les jours de permanences sont :
– le mercredi de 14 h 00 à 19 h 00;
– le samedi 14 h 00 à 19 h 00.
- Le local peut être ouvert à d'autres moments en présence des responsables et aux conditions suivantes :
– horaire maximum 23 h 00;
– baisser la sono à partir de 22 h 00;
– faire attention aux nuisances sonores (porte, scooter, voix,...).

Pour les occasions exceptionnelles, une autorisation de dépassement d'horaire devra être demandée à Monsieur le Maire.

Un trousseau de clés est à la disposition de Franck Boulud et Alexandre Ravel, et un autre à Sébastien Morel et Thierry Vernaison.

LE LOCAL

- L'usage du téléphone est réservé au fonctionnement de l'association.
- L'usage de l'alcool est interdit à la MJC.
- Le local est destiné à l'usage des adhérents qui sont priés de le laisser dans l'état où ils l'ont trouvé à leur arrivée.
- Ils devront respecter le matériel mis à leur disposition.
- Le rangement et la propreté du local seront supervisés par deux responsables dans un roulement de quinze jours.



LM MAISONNERIE

Lucien Marignier

Le Labbé - 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 13 30 - Fax 04 78 48 16 35

INFOS MUNICIPALES

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

A l'occasion
de la Foire
Ole
Ferme-l'œil
ou le parapluie
aux histoires

Guy Prunier raconte
Andersen.

Spectacle musical sur
3 contes d'Andersen
avec Guy Prunier et
Gilles Pauget,
J. Christophe Treille.

Retenez cette date :
samedi
17 octobre.



et pendant le mois de Septembre
2 expositions vous seront proposées :

"FAIRE CONNAISSANCE AVEC MICHEL SERRES"

Voir article p. 13

- Les arbres de connaissances.
- Les marchés des connaissances en pratique dans l'école.
- et quelques pistes pour une première approche de la philosophie.

Présentation de livres et vidéos

"SUR LES TRACES DE JOJO LA MACHE"

Au train où vont les vaches, un voyage à faire à travers les albums des Editions du Rouergue.

A découvrir une pépinière de jeunes graphistes talentueux dans un coin lecture... champêtre!

Pour laisser courir l'imagination des petits... et des grands.

Comme les années précédentes la Médiathèque reste ouverte en Juillet et Août.

Fermeture exceptionnelle :

- le samedi 15 Août
- les dimanches 19 et 26 Juillet et les 2, 9 et 16 Août.

L'équipe d'animation vous souhaite d'agréables vacances.

Annie Danière



Haute Coiffure Mixte

Rénato
Styliste



Craponne - 66, Edouard-Millaud

Dames : 04 78 57 33 60 - Messieurs : 04 78 57 32 29

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE



2 ADRESSES
POUR MIEUX
VOUS SERVIR

50, av. Victor Hugo
TASSIN
Tél. : 04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

68, av. Ed. Millaud
CRAPONNE
Tél. : 04 78 44 87 66
Fax : 04 78 44 62 35

INFOS MUNICIPALES

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Loïc Maza, le 9 mars 1998.

Clara Kathleen Marie Bonnassieux, le 14 mars 1998

Pierre Henri Marie Bonnassieux, le 14 mars 1998.

Benjamin Christophe Monard, le 8 juin 1998.

MARIAGES

Bertrand Reggiani et Valérie Danièle Vanel, le 25 avril 1998.

Christophe Martini et Chrystel Camille Louise Sandrine Allandrieu, le 2 mai 1998.

DÉCÈS

2 décès à la Maison de retraite "Jean-Villard".

11 décès à la Maison de retraite "Les Aurélias".

2 décès au Centre Médical "Les Presles".

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés aux mois d'avril, mai, juin 1981, ainsi qu'aux mois d'avril, mai, juin 1982, doivent venir en mairie pour le recensement militaire.

Apporter le livret de famille et la carte d'identité.



S.A.R.L. BEAUPELLET

ARTISAN DIPLOME

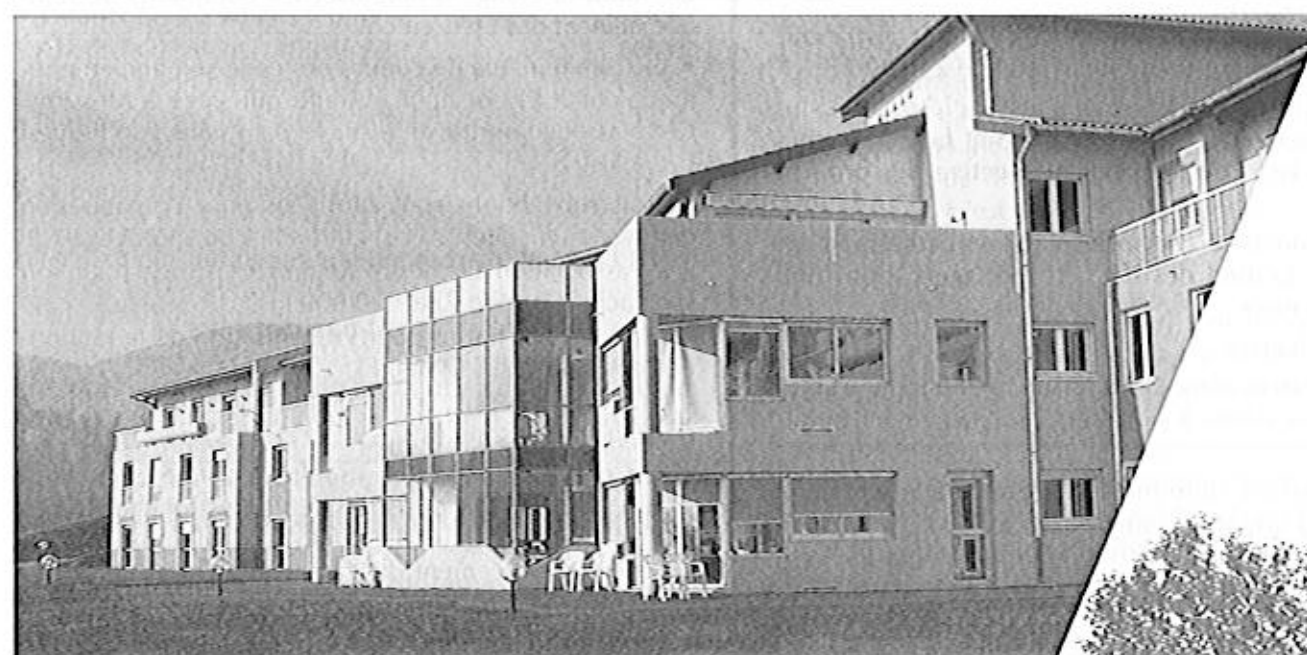
« La Rapaudière »

69290 POLLIONNAY

Tél. : 04 78 48 12 48

Fax : 04 78 48 16 57

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées



Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge. Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

Les Aurélias

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

INTERCOMMUNALITÉ



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLONS DU LYONNAIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 MARS 1998

Le Conseil de communauté a statué sur les points suivants :

1. Convention de mise à disposition des Brigades Vertes du Conseil Général afin d'effectuer des travaux d'entretien d'espaces verts pour le compte des communes membres de la Communauté, au cours de l'exercice 1998.
2. Création d'un budget annexe "Aide à l'immobilier d'entreprise" et maintien du budget "développement économique" spécifique à l'extension ou la création de zones d'activités sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.
3. Budget primitif 1998 : vote du budget principal et des trois budgets annexes à l'unanimité des membres présents.
4. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 1998 pour un montant total de 246 400 F.
5. Convention tripartite avec les sociétés MOS et Norske Skog Golbey pour la reprise et la valorisation des papiers issus de la collecte sélective des ordures ménagères.
6. Convention avec un étudiant et son école pour un stage sur la gestion des déchets ménagers, pour une durée de six mois.

Questions diverses

- Un nouveau système d'accès informatique au Centre nautique avec cartes à puce sera prochainement installé.
- La commission "Informatique et télématique" mène actuellement une réflexion sur la possibilité de digitalisation des POS et la numérisation des cadastres.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 MAI 1998

- Le Conseil de communauté prend connaissance des premiers résultats de l'appel d'offres pour les travaux de voirie communale et rurale de l'année 1998. Le président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la commission, à l'issue d'une seconde réunion qui permettra d'avoir confirmation de la teneur de l'offre mieux disante;

- Le Conseil de communauté décide de consulter des architectes pour l'extension des locaux de la Communauté de Communes ou des constructeurs de maisons individuelles pour la réalisation d'un logement de fonction pour le directeur du centre nautique.

- Le Conseil de communauté demande des subventions auprès du Conseil général pour l'extension des locaux administratifs et pour la numérisation des plans cadastraux.

- La modification des tarifs d'accès aux installations sportives (centre nautique, activités de loisirs au plan d'eau du Ronzey) est approuvée par le Conseil de communauté. Dans l'ensemble, ces tarifs sont semblables à ceux de 1997. Les changements concernent les cartes d'accès à la piscine, désormais gratuites, les leçons de natation, la location des courts de tennis et les locations des bassins à la ligne d'eau.

- Le Conseil de communauté approuve deux conventions : l'une avec la commune de Messimy et l'association Jeunesse et reconstruction, l'autre avec la commune de Pollionnay et la même association. La Communauté de communes a attribué une subvention de 34 000 F à cette association pour la conduite de deux chantiers de jeunesse durant l'été 1998.

- La société VTF est choisie pour l'étude du réaménagement de la dette de la Communauté de communes. Elle aura la charge d'optimiser les conditions de remboursement des prêts en cours.

- La Communauté de communes cède son ancien photocopieur à l'association l'Araire qui siège à Messimy. Cette association travaille sur le patrimoine de l'Ouest Lyonnais.

- Trois subventions sont attribuées pour l'organisation de diverses manifestations, culturelles ou sportives :
– à l'association Orchestre Régional Carmen pour son spectacle "Carmen Cita" (20 000 F);
– à la MJC de Thurins pour l'organisation de la randonnée des 9 clochers (2 000 F);
– au VTT des Monts pour l'organisation de la "Croisade des Monts du Lyonnais".

- Le Conseil de communes souhaite différer son adhésion à l'association des utilisateurs des logiciels de la société Berger-Levrault. En effet, il convient de se rapprocher préalablement de l'association des maires du Rhône.

- La Communauté de communes prendra en charge financièrement une fois par an, à partir de 1998, la collecte des encombrants sur les communes de Thurins et d'Yzeron, compte tenu de leur éloignement de la déchetterie intercommunale.

- Un étudiant effectue un stage au sein de la Communauté de communes, sur la maîtrise des déchets ménagers. Il reçoit une indemnité mensuelle de 2 000 F.

INTERCOMMUNALITÉ

- Le contrat de travail avec la titulaire de l'emploi jeune est signé. Il prend effet à compter du 7 mai 1998. Cet emploi concerne la communication dans les domaines de la culture, du tourisme et de l'environnement.

- Le Conseil de communauté approuve la convention relative à l'accueil d'une étudiante, du 15 juillet au 21 août 1998. Son stage concerne l'archivage physique et informatique des documents administratifs.

CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

Suite au changement du système informatique contrôlant les entrées au Centre Nautique Intercommunal, les anciennes cartes d'abonnement sont remplacées par les nouvelles dorénavant gratuites. Il nous sera possible jusqu'au 31 décembre 1998 de transférer les entrées d'abonnement sur les nouvelles. Passée cette date, les anciennes cartes ne pourront plus être prises en compte.

Horaires d'été : de 10 h à 20 h tous les jours.

Tarifs effectifs à partir du 13 juin :

• Adultes (entrée à l'unité)	27 F
– Abonnés résidents (10 entrées)	150 F
– Abonnés non-résidents (10 entrées)	250 F
• Enfants de 4 à 14 ans (entrée à l'unité)	16 F
– Abonnés résidents (10 entrées)	110 F
– Abonnés non-résidents (10 entrées)	140 F
• Plus de 65 ans (entrée à l'unité)	23 F
– Abonnés résidents (10 entrées)	140 F
– Abonnés non-résidents (10 entrées)	210 F

Tennis, saunas, solariums et leçons de natation : se renseigner auprès du Centre nautique au 04.78.57.83.83.

Nouveautés

Été 98 : durant les mois de juillet et août, un service de transport sera organisé pour permettre à tous ceux désireux de se baigner de se rendre soit à la piscine de Thurins, soit au Centre nautique intercommunal.

Un car passera donc dans les neuf communes de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais deux fois par jour. Les lieux de ramassage et le prix (symbolique) du transport seront communiqués ultérieurement.

TENNIS INTERCOMMUNAL

La date du tournoi de tennis intercommunal a été fixée au 27 septembre 1998. Les joueurs intéressés peuvent se mettre en contact avec le club de tennis de leur commune.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD-OUEST LYONNAIS

LE PRIX DE L'EAU : OU EN EST-ON ?

Voilà maintenant quatre ans que les élus du Syndicat des eaux ont entamé un vaste travail pour la recherche de la vérité du prix de l'eau. D'autres syndicats ont eu le même souci et nous avons pu échanger des résultats. Les uns nous ont communiqué les rapports d'experts-comptables qu'ils ont mandatés et nous avons pu leur faire partager les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes ou des ingénieurs de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Pour compléter ce travail, une commission créée au sein de notre Syndicat en janvier 1997 s'est réunie de nombreuses fois pour tenter de mettre en place un système d'évaluation et de contrôle du prix de l'eau. Les discussions avec la société fermière ont permis d'ores et déjà d'obtenir une baisse du prix en juillet 1997. Certains, dans un tract récent, semblent dire qu'il ne fallait pas accepter cette baisse. Mais nous, élus, savons qu'il est important pour bien des familles ou personnes en difficulté, de limiter au plus tôt la charge des services publics. C'est dans cet esprit d'ailleurs que la part syndicale du prix de l'eau n'a pas augmenté depuis 1993.

Aujourd'hui, après être allé au bout de ce qu'il était possible, il apparaît que la transparence du prix de l'eau sur la part revenant à la société fermière est très

SALON INFINITIF
Pollionnay
Tél. 04 78 48 17 65
Coiffure Mixte

INTERCOMMUNALITÉ

difficile à obtenir. En effet, ce sont plus de 1000 contrats que gère cette société et retrouver les opérations afférentes à notre service parmi ce grand nombre relève d'une complexité qui n'est pas compatible avec le fonctionnement d'un service public.

En conséquence, les délégués des communes siégeant au syndicat ont décidé le 17 mars de préparer une consultation d'entreprises afin d'étudier le coût d'une nouvelle organisation du service. Lorsque ce coût sera connu, il sera de leur responsabilité de choisir de sortir ou non du contrat d'affermage qui nous lie avec la SDEI jusqu'au 31 décembre 2008, en ayant pris soin de s'assurer du maintien ou de l'amélioration de la qualité du service.

Cette démarche est peu ordinaire et provoque des réactions, mais nous ne faiblirons pas tant que nous n'aurons pas obtenu la certitude que le réseau est exploité aux meilleures conditions pour l'abonné, à moins que nous n'allions vers une réduction de la durée du contrat, contrat qui existe dans les faits depuis 1981.

Le Président du SIDESOL,
Daniel Jullien.

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François / Jean-Charles



69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES LES LUTINS DE L'OUEST

Activités dominantes

Le Relais a en charge un certain nombre d'actions:

- **Pour les parents** : les informer sur les possibilités de garde et les aider dans leurs fonctions d'employeurs.
- **Pour les assistantes maternelles** : leur offrir un lieu d'échanges, de soutien dans l'exercice de leur profession, leur permettre de se former et leur apporter toutes les informations concernant leur statut professionnel.
- **Pour les parents, les assistantes maternelles et les enfants** : permettre une meilleure communication entre les parties, en favorisant échanges et rencontres.
- **Pour les enfants** : leur proposer un premier lieu de socialisation pour la plupart, ainsi que des activités d'éveil.
- **Pour les nourrices non agréées** : par des actions d'information, les sensibiliser et les inciter à demander leur agrément.
- **Localement** : unifier la tarification.

Jours et heures d'ouverture, périodes de fermeture

- **Permanences de la secrétaire** :
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
 - Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30.
- **Permanences des animatrices** :
 - Mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, à St Genis-les-Ollières.
 - Jeudi sur rendez-vous de 17 h à 19 h, à Marcy-l'Etoile.
 - Le premier samedi du mois à Saint Genis-les-Ollières, de 8 h 30 à 12 h 30.
- **Les temps collectifs se déroulent** :
 - A la halte-garderie de Grézieu-la-Varenne,
 - le lundi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
 - le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30.
 - A la Maison de la Rencontre de Marcy-l'Etoile,
 - le jeudi de 8 h 30 à 11 h 30,
 - le vendredi matin périodiquement.

Personnel

- **Il comprend** :
 - Christine Tersoglio, coordinatrice animatrice, 19 h 30 hebdomadaires, éducatrice de jeunes enfants.
 - Catherine Robert, coordinatrice animatrice : 19 h 30 hebdomadaires, psychologue pour enfants.
 - Nadine Maigre, secrétaire, 20 heures hebdomadaires.
- Adresse : 10, rue de la Mairie, 69290 Saint Genis-les-Ollières. Tél. 04.78.57.44.91. fax 04.78.44.67.23.

LA VIE SCOLAIRE

BONNE RETRAITE M. CAVASSA

A la fin de cette année scolaire, Bernard Cavassa a mis un terme à sa carrière professionnelle après, entre autres, vingt ans d'enseignement au service de notre école et de nos enfants. Nous lui renouvelons nos remerciements et nous lui souhaitons une heureuse retraite.

Dans le même temps, Roger Beaumont a été nommé directeur de notre école.

Bonne chance à M. Beaumont dans ces nouvelles fonctions.

André Brottet, adjoint.



LA FETE A POLLIONNAY

L'association du sou des écoles de Pollionnay exprime toute sa gratitude aux parents pour l'aide apportée au cours de cette journée qui clôt dans la joie et la bonne humeur l'année scolaire 1997/1998.

Dès le début de l'après-midi, et grâce au temps sec, les stands ont connu un vif succès ; particulièrement la nouvelle animation Zoulouk où, Joseph, Sylviane et Béatrice virent défilier par petits groupes une centaine d'enfants.

La cuisson au feu de bois de la paella fut une curiosité à elle seule, attirante à la fois par ses effluves parfumés et par la taille inhabituelle de son "faitout" géant. Merci à Lionel et à son co-cuisinier. Le soir, presque 200 personnes assistaient au repas et plus encore pour le bal folk animé par le groupe d'Accord Léon.

- Les parents bénévoles, très soucieux du bon déroulement, et ce, malgré les aléas qui ne manquent jamais d'arriver, ont enfin pu souffler à l'arrivée du gâteau car l'ambiance était des plus conviviale et chaleureuse.

Oserons-nous évoquer une prestation surprise d'un groupe de parents doux-dingues, engagés dans un pari gagné de faire sourire et même rire, clôturant ainsi un événement majeur de cette fin d'année scolaire. Mais au fait... de quel événement était-il question ?...

La réponse, nous vous la donnerons lors de la prochaine assemblée générale, en septembre, et bienvenue aux nouveaux parents et volontaires prêts à redémarrer la nouvelle rentrée.

Bonnes vacances à tous.

Pour le bureau, Marie-Ange Marchand.



LES ASSOCIATIONS

■ Anciens Combattants

Président : Roger Deroux, tél. 04.78.48.14.63.
Secrétaire : Etienne Brochet.

■ Artansat

Présidente : Cécile Lagarde-Levesque.
Secrétaire : Christophe Levesque, tél. 04.78.48.18.91.

■ Association des artisans - commerçants

Président : Wilian Monnier, tél. 04.78.12.65.??.
Secrétaire : Raphaël Poccachard.

■ Association sportive et culturelle

Président : Lucien Marignier, tél. 04.78.48.13.30.
Secrétaire : Josette Chavand.

■ Association Geneviève Dumont

Présidente : Christiane Gillaubey.
Secrétaire : Jacqueline Pradel, tél. 04.78.03.18.32.

■ Association Cheval et Handicap

Président : Pierre Jean Ferrasse.
Directrice technique : Claire Marchand, tél. 04.78.48.13.83.

■ Association des Mandrières

Présidente : Colette Crozet, tél. 04.78.48.11.73.
Secrétaire : Josy Garcin.

■ Association des Familles

Président : Hervé De Rouville, tél. 04.78.48.12.94.
Secrétaire : Mme Peiffaure.

■ Association de Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais

Président : Alain Troïoli, tél. 04.78.44.26.26.
Secrétaire : Roger Souteyrand.

■ Boule des Pins

Président : Jacques Aubry, tél. 04.78.48.14.04.
Secrétaire : Michel Delorme.

■ Cercle Agricole

Président : René Delorme, tél. 04.78.48.12.95.
Secrétaire : Denis Fougerouse.

■ Club du Tilleul

Présidente : Renée Pourcenoux, tél. 04.78.36.40.77.
Secrétaire : Marcelle Avon.

■ Comité des Fêtes

Président : George Monthieux, tél. 04.78.37.09.33.
Secrétaire : Blandine Monthieux.

■ Comité de la Foire

Coprésident : Louis Chantre, tél. 04.78.48.14.66.
Coprésident : Jean-Michel Morellon, tél. 04.78.48.15.02.
Secrétaire : Pierre Grataloup.

■ Club de football

Président : Lucien Marignier, tél. 04.78.48.13.30.
Secrétaire : Francette Beaupelet.

■ Club hippique "La Randonnée"

Président : Alain Carret, tél. 04.78.48.12.24.
Trésorier : Marie Josée Coran.

■ Club VTT Loisirs des Monts du Lyonnais

Président : Jean-Loup Gonnet, tél. 04.78.48.15.45.
Secrétaire : Stéphane Guillaume.

■ Clique des Sapeurs Pompiers

Responsable : Louis Chantre, tél. 04.78.48.14.66.

■ Ecole de Musique

Président : Marc Bouchard, tél. 04.78.48.12.78.
Secrétaire : Catherine Abeillon..

■ Maison des Jeunes

Président : Alexandre Ravel, tél. 04.78.48.11.16.
Secrétaire : Virginie Marignier.

■ Maison de la Rencontre

Président : Jean-Paul Marignier, tél. 04.78.48.13.75.
Secrétaire : Andrée Roux.

■ Société de chasse

Président : Maurice Bouchard, tél. 04.78.48.13.50.
Secrétaire : Marc Chanoz.

■ Sou des Ecoles

Président : Dominique Mugnier, tél. 04.78.48.16.34.
Secrétaire : Marie Ange Marchand.

LA VIE ASSOCIATIVE

QUE SE PASSE-T-IL A LA MAISON DE LA RENCONTRE ?



LA MAISON DE LA RENCONTRE AU LOUVRE

7 heures du matin... c'est un peu tôt pour prendre le TGV. Eh bien, malgré cette heure matinale, 14 personnes furent au rendez-vous le 28 mars. Un bon petit groupe, heureux de se retrouver deux heures plus tard à Paris pour découvrir (ou redécouvrir pour certains) la capitale et principalement le musée du Louvre. La

visite du musée étant libre, chacun se dispersa dans les différentes ailes du bâtiment à la recherche de ses préférences artistiques.

Mais le voyage ayant été axé en partie sur le département des antiquités égyptiennes, un bon nombre d'entre nous est remonté près de 5000 ans en arrière. Un voyage dans le temps extraordinaire, à travers lequel nos guides furent, entre autres, Isis, Osiris ou Alon-Rê, célèbres dieux de cette antique Egypte. L'espace de quelques dynasties, nous fûmes les invités privilégiés d'Akhénaton et de Ramsès II qui nous dévoilèrent leurs trésors matériels et spirituels. Les prédécesseurs ainsi que les descendants de ces illustres pharaons, nous firent un cours d'histoire détaillé sur leur époque lointaine.

Nos yeux restèrent ébahis devant la beauté des bijoux, la vraisemblance des sculptures, la réalité des détails et surtout la résistance au temps des peintures sur les murs des temples ou des sarcophages. La religion, la vie à la cour ou dans les champs, la musique, les jeux, la guerre, la politique, la mort et la vie étaient tous représentés.

Il nous fut difficile de laisser derrière nous toutes ces beautés, pourtant nous n'avons pas pu résister à l'envie d'aller saluer la "Vénus de Milo" ou d'admirer le sourire de la "Joconde" ainsi que d'autres chefs-d'œuvre

non moins célèbres. Ensuite, c'est tous ensemble que nous avons poursuivi la journée. Prenant la direction de l'Arc de Triomphe, nous avons traversé l'agréable jardin des Tuileries et, l'espace de quelques secondes, sommes retournés en Egypte avec l'impressionnant Obélisque place de la Concorde.

Bien sûr, impossible de traverser Paris sans rencontrer des vedettes du show-biz, eh bien on y a eu droit nous aussi en apercevant de loin, devinez qui... les "Spices Girls". Mieux que rien, non? Nous avons remonté... à pieds les Champs Elysées et, après une halte sous l'Arc de Triomphe, nous avons pris le bus pour rejoindre le Trocadéro. De là nous avons pu nous extasier devant la vieille "Dame de fer". Une fois à ses pieds, nous avons achevé notre ballade en admirant un magnifique coucher de soleil qui, malgré ses parties de cache-cache avec les nuages, nous avait suivis tout au long de la journée.



Nous avons laissé la Tour Eiffel pour prendre le métro jusqu'à la gare et, à 20 heures, le TGV quittait Paris. Malgré les protestations intempestives de nos pieds, nous étions tous très heureux de cette journée réussie, en ramenant dans nos têtes plein de souvenirs agréables et instructifs et aussi prêts à recommencer pour une prochaine destination.

Maryel Hubner

DÉCOUVERTE DE L'ART DU VITRAIL

Décidément cette année, la Maison de la Rencontre a pris un abonnement avec le 28 de chaque mois.

Le 28 février, nous étions un petit groupe à admirer les toiles splendides au Musée des Beaux-Arts à Lyon. Le 28 mars, 14 personnes s'offraient le Louvre et l'Egypte des Pharaons. Et enfin, le 28 avril, nous étions 12 à découvrir l'art du vitrail auprès de Mme Gounand-Duval, maître verrier à Ste Consoire.



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

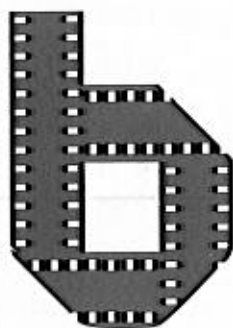
GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

jean-louis bessenay

photographe



KODAK Express
Développement en
1 heure ou 24 heures

04 78 57 04 89

103-105, av. Edouard Millaud
69290 craponne

LA VIE ASSOCIATIVE

Grâce à la vitrine de ses réalisations contemporaines et à la restauration en cours des vitraux d'une église, l'artiste a pu nous montrer toutes les techniques d'exécution. Du dessin préalable à l'assemblage au plomb, en passant par le choix des couleurs et la découpe du verre, nous avons pu mesurer la créativité et l'adresse nécessaires pour exercer ce métier. Nous remercions très chaleureusement Mme Gounand-Duval pour son accueil et sa démonstration et la félicitons pour ses dons artistiques incontestables et pour la qualité de son travail.



Découverte de l'art du vitrail
chez Mme Gounand-Duval à Sainte Consorce.

BRODERIES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Comme nous vous l'avons déjà annoncé sur le bulletin précédent, la Maison de la Rencontre a retenu ce thème pour son exposition du jour de la foire de septembre et lance un nouvel appel à tous les habitants de Pollionnay. De la lingerie brodée de nos aïeules à l'ouvrage actuel de délasserment, du point de croix à la broderie richelieu, tous tissus brodés nous intéressent. Une seule exigence, que ce soit du "fait main".

Si vous possédez ce genre de trésor, contactez-nous aux dimanches-café, le 1^{er} et le 3^e dimanche de chaque mois, de 10 à 12 heures, à la Maison de la Rencontre ou en appelant au 04.78.48.10.89 ou 04.78.48.13.75 ou 04.78.48.14.30.

Ces objets vous seront empruntés sur reçu en juillet-août et vous seront restitués dès après la foire.

Merci pour votre inestimable collaboration.

Josette Chavand



PATRIMOINE !

VOUS AVEZ DIT PATRIMOINE !



Vous avez sans doute remarqué les panneaux du Conseil général affichant la mise en valeur du patrimoine sur le site de Saint-Romain.

On ne peut que s'en féliciter...

Plus discrètement, mais avec détermination, une équipe associant le Comité des fêtes et le Comité

de la foire, s'est attelée à la même mission : sauvegarder, restaurer et faire connaître notre patrimoine : la tradition, la ruralité, les gestes oubliés.

Ainsi viennent d'entrer dans le patrimoine culturel collectif cinq machines agricoles un instant abandonnées et qui devraient bientôt revivre par la volonté de quelques-uns pour le plaisir de tous : une batteuse, une presse, une moissonneuse lieuse, un trieur et une râteleuse.

La batteuse et la presse ont été offertes par Guillaume Dumortier de Yzeron et Marcel Delorme de la Rapaudière. Ces machines du début du siècle sont maintenant à l'abri dans un hangar mis à disposition gracieusement... Merci à chacun de sa générosité ou de sa participation.

Nous allons pouvoir... nous allons devoir nous atteler maintenant à leur restauration et, si tout va bien, les présenter lors de notre prochaine foire et, mieux encore, les faire fonctionner.

bricogiro
la passion du bricolage!

CRAPONNE : 33 avenue Ed. Millaud
Tél. 04 78 57 33 11

LA VIE ASSOCIATIVE



Notre équipe est motivée et souhaite s'engager d'avantage... alors?

Sans doute existe-t-il encore dans une ferme, une grange, un hangar... ou en pleine nature une machine, quelque outil qui ne servira plus... sauf peut-être à rappeler que les machines actuelles ne sont pas nées spontanément.

Nos parents, nos grands parents et d'autres avant eux ont créé, et souvent construit de leurs mains des matériels d'où la beauté n'était pas écartée au profit de ce que l'on appelle aujourd'hui le "design" (qui supprime ce qui est ouvragé... et jugé maintenant inutile) au bénéfice du fonctionnel... et donc du rentable.

Nous comptons sur celles et ceux qui seraient possesseur d'un "bien" qui pourrait entrer dans le patrimoine de notre commune, pour se manifester auprès du Comité des fêtes ou du Comité de la foire. Nous les en remercions par avance.

Pour l'équipe des deux comités, E. Brochet.



PEUGEOT : POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR



UN SERVICE ET DES HOMMES
PEUGEOT FAHY VOTRE CONCESSIONNAIRE PEUGEOT
ET SON RÉSEAU D'AGENTS



25, av. du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20

INFOS PRATIQUES

A.S.C.P. ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE POLLIONNAY

L'A.S.C.P. a tenu son assemblée générale le 31 mars 1998, en présence de M. Brottet, adjoint auprès des associations.

Cette association se compose actuellement de quatre sections entièrement autonomes :

- section Foot
- section Boule des Pins
- section Clique des Sapeurs pompiers
- section Maison de la Rencontre

Bien qu'entièrement libres d'agir et de se gérer, toutes les sections ont tenu à rester liées au sein de l'A.S.C.P., dans un but de simplification administrative et d'allègement des frais d'assurance.

Chaque section est représentée par deux membres de son conseil d'administration.

L'assemblée a procédé à la répartition des frais d'assurance au prorata du nombre d'adhérents dans chaque section.

Puis le président a distribué les subventions municipales versées par la mairie, selon la décision du Conseil municipal.

Le rapport moral, comme le compte rendu financier, sont approuvés à l'unanimité.

Dans un tour de table amical, chaque section présente ses activités, ses succès, ses difficultés... faisant ainsi profiter les autres de son expérience.

Le conseil d'administration est reconduit et élit de suite son bureau :

Président : Lucien Marignier
Trésorière : Francette Beaupellet
Secrétaire : Josette Chavand

A.S.C.P. FOOT L'EQUIPE SENIOR NUMÉRO 1 DU CHAMPIONNAT

Cette équipe est d'autant plus satisfaite qu'elle a manqué in extremis la deuxième série, l'année passée, pour un point seulement.

Cela faisait sept ans que l'équipe seniors n'avait pas évolué en 2^e série.

La saison 1997/1998 aura été particulièrement victorieuse. En effet, engagée en 3^e série ces dernières années, 1997/1998 aura vu l'équipe accomplir quasiment un parcours sans faute, avec un match perdu, deux matches nuls et 18 matches gagnés, ce qui lui permet d'accéder à la 1^{re} place du championnat avec 77 points dont 9 points d'avance sur les seconds.

Bravo! aux poussins qui terminent sur les chapeaux de



L'équipe Senior. Saison 1997/1998.

roues. Entraînés par Jérôme en début de saison, ils ont un nouvel entraîneur prénommé Michel, depuis deux mois environ. Nous les aurons à l'œil la saison prochaine!!! Nous remercions Jérôme pour sa participation.

Quant à nos "titouts" débutants, ils ne demandent qu'à jouer. Entraînés par Victor en début de saison, puis un encadrement collégial et alternatif assuré entre autres par Solange, Valérie et Agnès, ils finissent avec Michel, éducateur sportif.



Equipe Poussins et Débutants. Saison 1997/1998.

Frédéric et Michel seront là pour la saison prochaine et si d'ores et déjà vous souhaitez inscrire vos enfants, vous pouvez contacter :

- Solange Poccachard au 04.78.48.16.25 pour les débutants nés en 1991/1992;
- Paul Vial au 04.78.48.13.70 pour les poussins nés en 1989/1990;
- Francette Beaupellet au 04.78.48.12.48 pour les seniors;
- Lucien Marignier au 04.78.48.13.30 pour renseignements généraux.

Le bureau

TRIBUNE DU CITOYEN

LE DROIT A L'EXPRESSION

En bon citoyen, je suis très respectueux des décisions du conseil municipal. Je me permets néanmoins de dire que ce "Code de déontologie" est simplement une CENSURE qui voudrait jeter un voile sur la vérité.

La meilleure censure c'est le dialogue. Ces règles sont les règles élémentaires de la déontologie journalistique et s'appliquent partout :

Pas d'incitation à la violence, à la débauche, pas de racisme ou d'injures pas de diffamation qui est une atteinte portée à la réputation de quelqu'un, par des actes ou des propos mensongers, calomnieux, ou mal fondés.

La vérité n'est pas diffamation, c'est le mensonge qui est diffamatoire.

Les journaux, magazines, livres dans les pays non totalitaires mais démocratiques, sont quotidiennement et

abondamment abreuvés de critiques, d'attaques et d'accusations.

Quelques exemples parmi un grand choix :

Je lis dans le Figaro du 29 Janvier 1998 page 4 (en bas à gauche) : "Mitterrand adultère et menteur", pas censuré!

...Le livre de Jean Montaldo aux éditions Albin Michel et à la médiathèque, "Mitterrand et les 40 voleurs" une photo moqueuse en couverture et plus de 200 pages qui ne sont pas à la gloire de l'intéressé et qui ont sûrement porté atteinte à sa réputation, n'étant pas diffamatoire, cet ouvrage n'a pas été censuré!

Bonne ou mauvaise, la critique est le sel de l'information.

"La vérité est en marche, rien ne l'arrêtera" Fin de l'article "J'accuse" de Zola.

Il faut oser dire la vérité et la publier même si l'on doit affronter ceux que l'on gêne.

Paul Vial



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoit Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h



La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...

Pour vous servir: Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés



**Libre-service
de la plante**

Desbos

Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96